



# Vers un retour en grâce du droit des obligations à l'examen d'entrée du CRFPA ?

Actualité législative publié le 11/10/2016, vu 5465 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

**Alors que les consultations semblaient terminées et qu'un consensus autour du contenu de la réforme de l'examen d'entrée au CRFPA semblait se dégager, le ministère de l'enseignement supérieur semble avoir fait volte-face en proposant le rétablissement d'une épreuve obligatoire de droit des obligations.**

La réforme de l'examen d'entrée au CRFPA tarde à se concrétiser. Certes, le calendrier est respecté, mais les programmes de chaque matière sont toujours inconnus.

Plus encore, ces derniers jours, le Ministre de l'enseignement supérieur a indiqué qu'une épreuve commune de droit des obligations figurerait parmi les épreuves d'admissibilité (JCP éd G, 1<sup>er</sup> octobre 2016).

Cette annonce est d'autant plus surprenante que la profession (CNB et Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris), l'association des directeurs d'IEJ et même quelques associations étudiantes avaient été consultés sur un projet de réforme qui faisait disparaître cette matière et qu'un consensus se dégageait. Certes, on entendait ici ou là quelques voix discordantes dont la mienne exprimée sur ce blog [http://www.legavox.fr/blog/mikael-benillouche/point-reforme-examen-entree-crfpa-21069.htm#.V\\_1IUYVOLcs](http://www.legavox.fr/blog/mikael-benillouche/point-reforme-examen-entree-crfpa-21069.htm#.V_1IUYVOLcs) il y a plusieurs mois ou encore sur le site Dalloz actualité <http://www.dalloz-actualite.fr> au mois de juillet.

Je regrettais la disparition de cette unique épreuve juridique commune. Pour autant, je ne suis pas satisfait de sa réapparition. Le petit Maître de conférences que je suis constate le désarroi des étudiants qui passent l'examen en 2017 et ne savent plus à quelle sauce ils vont être mangés. De plus, je m'interroge sur l'épreuve de droit civil qui s'annonçait particulièrement "corsée". Le droit des obligations s'appliquant à tous, de quoi sera composée cette matière ? Pourquoi une telle opacité sur le contenu des programmes ?

Il est temps que les textes paraissent, mais le consensus s'est déjà largement fissuré. le Bâtonnier du Barreau de Paris et le Conseil National des Barreaux se sont offusqués de ce revirement ministériel de même que certaines associations étudiantes. Quel dommage quand on sait que cette réforme était censée être réfléchie et consensuelle !